



Informations sur le séjour

Votre enfant est inscrit sur un séjour **CEVENNES VACANCES**, nous vous remercions de votre confiance.

Ce document répondra, nous l'espérons, aux différentes questions que vous ou votre enfant vous posez, et vous permettra de préparer avec lui, ses vacances.

Aussi n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion.

Alors, comment s'organise un séjour ?

Un projet est construit pour chaque séjour définissant le programme d'activités ou le thème abordé, la tranche d'âge, l'effectif et la durée.

Nous effectuons des bilans avec nos équipes d'animation ainsi que des analyses de satisfaction, pour nous permettre de rester à votre écoute, au plus près de vos besoins et des attentes des enfants.

L'équipe d'encadrement,

Tout nos directeurs pédagogiques de séjours et nos animateurs ont été recrutés avec soin. Nos directeurs de séjours et leurs adjoints sont diplômés ou en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Ils adhèrent à notre projet et s'impliquent dans la préparation de leur séjour en collaboration avec nous et leur équipe. L'équipe d'animation est diplômée ou en cours de formation BAFA (brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs). Un animateur de chaque équipe est diplômé de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (assistant sanitaire présent 24h sur 24h durant toute la durée du séjour). Pour les baignade en piscine ou en mer, un animateur est titulaire du brevet de Surveillant de Baignade. Toutes les activités spécifiques, sportives sont encadrées par des moniteurs spécialisés, diplômés et autorisés à en assurer l'encadrement. Les animateurs sont la plupart du temps en nombre supérieur à celui imposé par les normes du ministère de la Jeunesse et des Sports. CEVENNES VACANCES met à disposition un animateur pour 8 enfants. Nos équipes sont mixtes et recrutées en fonction de leur expérience avec la tranche d'âge concernée.

Important : En préambule à toute embauche, nous consultons la liste nominative des personnes interdites d'encadrement diffusée par Jeunesse et Sports et par la Commission Nationale de protection des mineurs. Toutes les personnes travaillant sur le centre de vacances, ont un casier judiciaire vierge (bulletin n°3) ainsi que des vaccinations à jours.

Les activités,

Les activités sportives type escalade, équitation, canoë, etc... sont encadrées par des moniteurs brevetés d'état, conformément à la législation Jeunesse et Sports, et sont organisées et planifiées en lien avec des prestataires extérieurs. D'autres activités telles le cirque, la musique, la danse ou l'astronomie, sont confiées à des animateurs passionnés qui disposent de l'expérience ou de la technique leur permettant d'assurer un apprentissage ludique aux jeunes. Systématiquement sur nos séjours, en complément des activités dominantes prévues, seront proposées des grands jeux, sports collectifs, activités manuelles et animations de soirées.

L'argent de poche,

Nous conseillons une somme allant de 0 à 25 €, mais il n'y a aucune obligation. L'animateur tiendra une comptabilité pour chaque enfant et conservera l'argent au coffre. Il sera malgré tout disponible à chaque sortie en ville. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeurs.

La valise,

Vous trouverez dans le dossier joint une fiche trousseau. Un inventaire à l'arrivée et au départ sera fait par nos équipes d'animation. **Pensez à marquer les vêtements de vos enfants.** Lorsque le séjour est d'une durée supérieure à 7 jours, le linge est lavé pendant le séjour. Nous recommandons d'éviter tout objet de valeur (téléphone portable, poste radio, MP3). Nous ne serons responsables d'aucun préjudice, ni d'aucun vol sur vos biens précieux.

Les repas,

4 repas sont servis quotidiennement : Le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le repas du soir. **Important : Nous respectons tout régime alimentaire signalé et veillons à ce que l'enfant ait un plat de remplacement lui convenant.** Les budgets et moyens mis à disposition permettent de conserver le niveau de qualité et de quantité nécessaires aux enfants.

Si mon enfant est malade,

Un assistant sanitaire est présent dans chaque équipe d'animation pour veiller à la santé et à l'hygiène des enfants. Il assure le suivi des traitements de chacun, et dispense les soins de premiers secours. En cas de symptômes plus sérieux ou d'accident, le jeune sera accompagné chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche, qui procédera aux examens nécessaires. Bien entendu, les parents sont immédiatement avertis. Afin d'assurer le suivi médical de votre enfant, une fiche sanitaire vierge vous est adressée. Il en va de la santé de votre enfant de nous retourner ce document dûment rempli (recto/verso) et signé. Les frais médicaux sont avancés par CEVENNES VACANCES, le remboursement est ensuite demandé au responsable de l'enfant qui reçoit alors les justificatifs destinés à la Caisse d'Assurance Maladie, il vous est demandé de nous adresser le remboursement des frais engagés au plus vite. Si votre enfant suit un traitement, pensez à mettre ses médicaments dans sa valise, ainsi qu'un double de l'ordonnance.

Le voyage,

Vous recevrez votre convocation, 10 jours avant le départ, précisant les horaires et lieux de rendez-vous. Vous rencontrerez au lieu de rendez-vous un responsable de CEVENNES VACANCES muni des listes et des titres de transport pour l'ensemble du groupe d'enfants. Nos transports sont encadrés par les équipes d'animation à raison d'un adulte pour 12 jeunes au maximum. Pour toutes les personnes responsables ne pouvant venir chercher leur enfant ou désirant qu'il reparte seul au retour du séjour, il sera demandé une décharge de responsabilité. Au retour, une personne habilitée à prendre en charge l'enfant doit être présente et en possession de la convocation personnalisée et de ladite décharge de transfert de responsabilité. Si vous choisissez d'accompagner votre enfant jusqu'au lieu du séjour, il vous sera précisé sur la convocation, une heure de rendez-vous, pour l'aller comme pour le retour. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir respecter ces horaires (en général, l'arrivée se fait le samedi entre 15 et 16h, et la récupération se déroule le samedi entre 10 et 12h).

Contacter mon enfant,

Nous déconseillons l'usage du portable, afin de ne pas troubler le déroulement des activités. De plus, nous déclinons toutes responsabilités en cas de casse, vol ou de perte. Nous mettons en place un système de messagerie par téléphone vous permettant d'avoir des nouvelles du séjour de votre enfant. Régulièrement, l'équipe d'animation enregistrera des messages afin de vous informer du déroulement du séjour. Un guide d'utilisation de ce service vous sera adressé avec la convocation de départ. Certaines destinations équipées d'Internet permettent aux équipes d'encadrement de mettre en ligne des photos du séjour. Le mode d'emploi et les codes d'accès vous seront envoyés avec la convocation. Nous équipons progressivement l'ensemble de nos destinations.

Les interdits,

Drogue et alcool, et toutes substances licites ou illicites sont strictement interdites. La possession, l'acquisition, la vente, le partage, la consommation d'une de ces substances sont interdites par la législation française. Le non-respect de la loi sera fortement sanctionné. La réponse la plus indulgente face à de tels comportements reste le RENVOI.

Concernant la cigarette, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux accueillant des mineurs. Pour les ados, une autorisation écrite et signée des parents sera exigée pour laisser l'enfant fumer. En outre, il s'agira d'une autorisation restreinte et encadrée (certaines heures autorisées et certains endroits uniquement).

Mesures disciplinaires,

En cas d'inadéquation au séjour et à la vie en collectivité (violence, transgression des lois, usage de drogue ou de boissons alcoolisées, non-respect des règles de vie ou de règlement intérieur, etc.) un enfant pourra être renvoyé dans sa famille. Les parents, le tuteur légal ou les personnes responsables légalement de l'enfant seront alors prévenus personnellement dans les plus brefs délais. Attention : dans ce cas, **tous les frais de rapatriement occasionnés, y compris ceux de l'accompagnateur seront à la charge du responsable légal de l'enfant, et aucun remboursement du séjour, même partiel, ne sera effectué.**

